

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 7 décembre 2020, à 19 h 30, à huis clos par visioconférence, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Lot 4 237 950, rue Guillaume

Demande déposée le 29 septembre 2020 par Groupe HBG concernant le lot projeté 4 237 950 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Guillaume.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour le lot projeté :

- a) une largeur de 73,55 mètres, alors que le règlement de lotissement 2369-2010 prévoit un minimum de 150 mètres;
- b) une forme irrégulière, alors que ce même règlement prévoit qu'un rectangle de 150 mètres de largeur par 40 mètres de profondeur puisse s'insérer à l'intérieur de la surface délimitée par le périmètre du lot irrégulier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- 1- En transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard le jeudi 3 décembre 2020, à 16 h 30**, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par la chute à courrier de l'hôtel de Ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;
- 2- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du conseil, sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : <https://www.facebook.com/villedemagog>;
- 3- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, en direct lors de la séance du conseil**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, au numéro suivant : 819-843-3333, poste 444.

Notez que les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville, sur la chaîne YouTube de la Ville et sur NousTV Magog (Cogeco câble 3 / HD 555) et Câble Axion (câble 11 / numérique 111 / HD 711).

Donné à Magog, le 17 novembre 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe